



Nous vous informons, vous conseillons

Nous organisons votre défense

DEMANDE D'ADHESION

Année civile 2026

Vous pouvez remplir le dossier "papier" ci-dessous ou vous rendre sur notre site pour une démarche entièrement en ligne :

<https://adherent-snep-unsaf.fr/adherer>

Des avantages sociaux de type "comité d'entreprise"

ne plus payer le prix fort !

Le Snep-UNSA l'offre à ses adhérent-es

billetterie
shopping
vacances
spectacles
locations
cours
attractions
cinéma
magasins
voyages
animations
...

Un contrat protection juridique professionnelle

Sur votre espace personnel :
<https://adherent.snep-unsaf.fr/>

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse mail :
Tel fixe :	Tel mobile :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Etablissement :	Ville :

Catégorie (DA, certifié, hors-classe, P LP, P EPS...) :

Échelon :

Enseignement en (primaire, collège, lycée agricole...) :

Matière(s) enseignée(s) :

Temps complet ou Temps partiel : nombres d'heures / semaine :

Cotisation annuelle / mensuelle comprenant une assurance "protection vie professionnelle" auprès de la MACIF

Indice	0-350	351-438	439-483	484-546	547-615	616-656	657-709	710-797	798-829	830-889	890-924	925-972	> 972
adhésion annuelle en euros	57	90	108	129	147	165	183	204	222	240	258	273	288
Valeur adhésion Mensuelle	4,75	7,50	9	10,75	12,25	13,75	15,25	17	18,5	20	21,5	22,75	24

Les services fiscaux déduisent du montant de votre impôt sur le revenu 66 % de la cotisation syndicale.

Pour un temps incomplet, proratiser en fonction de la quotité de service

Type de paiement :
par chèque :

(1, 2 ou 3 chèque (s) encaissement chaque fin de trimestre)

par virement :
sur le site avec

IBAN : FR89 2004 1010 1710 8598 2Y02 864 BIC PSSTFRPPGRE

<https://adherent-snep-unsaf.fr/>

Le

Signature :

Bulletin à retourner à

Fabienne Brulez

5 imp du bois Chaboud

38490 St André le gaz

fabienne.brulez@snep-unsaf.fr



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNEP UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom	*		1	
Nom / Prénoms du débiteur				
Votre adresse	*		2	
Numéro et nom de la rue				
*		*	3	
Code Postal Ville				
*				4
Pays				
Les coordonnées de votre compte			5	
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)				
			6	
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)				
Nom du créancier	*SNEP UNSA		7	
Nom du créancier				
			8	
Identifiant créancier SEPA				
*21 RUE JULES FERRY				9
Numéro et nom de la rue				
*		*BAGNOLET	10	
Code Postal Ville				
*FRANCE				11
Pays				
Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif ☐ (1)	Paiement ponctuel ☐ (2)	12	
Signé à	*		13	
Lieu Date				
Signature(s)	*Veillez signer ici			

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

(1) Paiement mensuel

(2) Paiement annuel

A retourner accompagné d'un RIB à:

SNEP – UNSA
Fabienne Brulez - Trésorière
5 imp du bois Chaboud, 38490 St André le gaz, fabienne.brulez@snep-unsaf.fr

Valeur de l'adhésion par tranche de salaire (indice fiche de paie) pour l'année 2026

Indice	0-350	351-438	439-483	484-546	547-615	616-656	657-709	710-797	798-829	830-889	890-924	925-972	> 972
adhésion annuelle en euros	57	90	108	129	147	165	183	204	222	240	258	273	288
Valeur adhesion Mensuelle	4,75	7,50	9	10,75	12,25	13,75	15,25	17	18,5	20	21,5	22,75	24

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés